



MUNICIPALITÉ DE Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 12 août 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-08-279 / ADMQ-COLLOQUE ANNUELLE DE LA ZONE 07**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère est membre de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ);

CONSIDÉRANT QUE les conseils de Zone de l'ADMQ organisent chaque année dans leur région respective un colloque annuel permettant à leurs membres de parfaire leur connaissance et d'échanger sur leur réalité commune et consolider leur réseautage;

CONSIDÉRANT QUE l'ADQM du Centre du Québec, zone 07 tient son colloque régional annuel le 17 octobre 2024 au complexe le 55, 4810, Rue Fardel Bécancour Secteur St Grégoire; cette

CONSIDÉRANT l'importance de participer à ces rassemblements forts en formations et partages de nouvelles directives de toutes sortes;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de procéder au paiement des frais d'inscription

En conséquence, sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyé par la conseillère Joséane Tugeon et résolu :

- **D'AUTORISER** la participation du directeur général et greffier trésorier de la municipalité, monsieur Karl Pégy Saint-Fort au colloque régional de l'ADQM du Centre du Québec, zone 07 qui se tiendra le 17 octobre 2024 au complexe le 55, 4810, Rue Fardel Bécancour Secteur St Grégoire
 - **D'ASSUMER** toutes les dépenses liées à la participation dont les frais d'inscription ainsi que les frais de kilométrage en vigueur
- Adopté à l'unanimité des conseillers.

<https://adm.qc.ca/colloques-de-zone/>

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **14 août 2024**.


Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier